

**Relevé de conclusions de la séance
22 mai 2007 / 2^{ème} partie**

Présences :

Alain BAUDIN, Maire de Niort

Co-Présidents: Rémy LANDAIS ; Caroline ROBUCHON PAIN

Membres : Noëlle AIRAULT ; Cyril CAFFIAUX ; Solange CHARLOT ; Gilles DESCOMBES ; Liliane DUBIN ; Marie-Noëlle DEHAY ; Jean DELRIEU ; Dominique GRUGET ; Alain HENRION ; Nicole IZORE HOUCHE ; Pascal LEFEVRE ; Annie LEQUILBEC ; Alain METAYER ; David OLIVIER ; Jean Pierre OLIVIER ; René PAPET ; Bernard POLY ; Monique PETORIN ; Yannick PRUNIER ; Claude STEPHAN ; Marc THEBAULT ; Gérard VAILLANT.

Service Vie Participative : Robin DEGREMONT;; Anne-Cécile RESCOURIO

Intervenants : Muriel JACQUES, Régie des déchets ménagers ; Gilles JAGUENAUD, cabinet d'études A2I infra

Excusé(e)s : Claude ALBERGE ; Patricia FUSTER ; Rose Marie NIETO ; Daniel ROUYEZ .

Pouvoirs : Daniel ROUYEZ donne pouvoir à Monique PETORIN ; Patricia FUSTER donne pouvoir à Bernard POLY

Public : 25 personnes

Ordre du jour :

- Présentation des nouvelles dispositions de collecte des déchets ménagers
- Présentation de l'étude de l'association du Moulin à Vent
- Présentation de l'avant projet de la rue de Cholette

Compte tenu de l'importance de l'ordre du jour, cette séance s'est tenue en 2 parties : un compte rendu distinct est rédigé pour chacune d'entre elles.

Ouverture de la séance : 20 :40

1/ Présentation des nouvelles dispositions de collecte des déchets ménagers

a) Point de rapprochement et traitement des impasses

La communauté d'agglomération Niortaise envisage de mettre en place des points de rapprochement des bacs de ramassage.

Les habitants sont invités à regrouper leurs conteneurs. Des points de regroupement seront marqués au sol (toutes les 2 habitations). La collecte ne s'effectue qu'au niveau des points. Les camions ne seront plus autorisés à reculer dans les impasses ne disposant pas de raquette de retournement.

Ces nouvelles mesures visent

- à améliorer les conditions de travail, d'une part en limitant la dangerosité souvent liée au recul dans les impasses : le manque de visibilité, et la difficulté à manœuvrer avec des voitures en stationnement engendrent de nombreux accidents, mortels dans 50 % des cas. D'autre part ces dispositions visent également à une diminution de la pénibilité du poste en limitant le nombre de descente/montée sur la benne.
- A maîtriser les charges de fonctionnement du service , et donc l'augmentation de la taxe
- A augmenter la valorisation des déchets

Le Maire souhaite que la détermination des points de rapprochement se fasse en concertation avec les riverains, et insiste particulièrement sur le maintien à domicile des personnes à mobilité réduite concernées.

b) Amélioration du tri

- Bacs jaunes : aujourd'hui, les bacs jaunes sont collectés et partent vers Bressuire pour y être traités, cependant 20% de la collecte revient en décharge à Niort, faute de tri. L'objectif est de ramener ces refus à 10 %. (Coût du transport du Vallon d'Arty à Bressuire : 21,08 euros/tonne. La société chargée d'effectuer le tri, facture à la collectivité 178,02 euros/ tonne.
- Bacs verts (fermentescibles) : beaucoup de déchets compostables sont malheureusement enfouis car mal triés. Il est rappelé que tous les restes de repas peuvent être collectés dans le bac vert.
 - ↳ coût de l'enfouissement : 106 euros/tonne
 - ↳ coût du compostage : 30 euros/tonne

2/ Présentation de l'étude du Comité de quartier du Moulin à Vent

intervenant : Claude STEPHAN, Président du Comité de quartier du moulin à Vent

Le Comité de quartier du moulin à Vent a réalisé une étude pour démontrer l'impact du nouveau Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du quartier, plus particulièrement en terme de circulation.

En effet, avec l'ouverture à la construction des terrains situés au nord du quartier du Moulin à Vent, l'association craint une saturation du trafic automobile . C'est pourquoi elle souhaite que les premières constructions soient conditionnées par l'aménagement d'une nouvelle voie qui relierait la route de Parthenay au rond point des Maisons Rouges.

Le Maire approuve le projet de construction d'une voie nouvelle si cette dernière est réellement une liaison inter quartiers. Il précise que le coût de cette voie ne doit pas être entièrement supporté par la Ville de Niort. Une PVR (Participation pour Voirie et Réseaux) sera demandée.

Cette voie proposée, qui a été inscrite au PLU (Plan Local d'Urbanisme), est donc une voie qui doit permettre d'absorber le trafic de quartier ainsi que celui lié à l'urbanisation future. Le Maire s'engage à geler les permis de construire pour une durée de 2 ans, le temps des études de faisabilité, mais il souhaite aussi recueillir l'engagement préalable des promoteurs sur la réalisation de leurs opérations.

Bien entendu il ne s'agit pas de réaliser cette voie parcelle par parcelle, mais à partir d'une étude globale en réalisant éventuellement des tronçons cohérents permettant de régler les problèmes dans chaque secteur. C'est l'étude qui nous indiquera si des cohérences intermédiaires sont possibles mais en tout état de cause dans une cohérence globale.

Par ailleurs, il insiste sur l'importance de la réalisation du contournement Nord, sans lequel cette liaison inter quartiers deviendrait une voie de transit pour les automobilistes.

En effet sans la réalisation du contournement cette nouvelle voie risquerait d'être rapidement confrontée aux mêmes problèmes que connaît la route du Moulin à Vent aujourd'hui, et à terme, supporter le trafic de l'ensemble de l'agglomération Niortaise.

Quoiqu'il en soit, cette voie ne doit pas se substituer au contournement Nord, qui, à terme, nous paraît indispensable pour une ville de notre taille.

Les orientations du Plan de déplacement Urbain (PDU) seront présentées lors du conseil de communauté du mois de juin, pour avis de l'ensemble des élus.

Les élus Niortais présents à cette réunion s'engagent à défendre le projet du contournement Nord.

3/ Présentation de l'avant projet de la rue de Cholette

intervenants : Michel GENDREAU, Adjoint au Maire chargé de la voirie
Philippe CARDOT, Technicien responsable de l'opération, service de la voirie.
Gilles JAGUENAUD, cabinet d'étude A2I infra
Thomas FERRARI, Cabinet ZEPHYR

Cette présentation de l'avant projet s'inscrit dans la démarche de concertation engagée avec le conseil de quartier. Elle fait suite à la réunion du 20 mars où le cabinet d'études avait présenté les esquisses.

On rappelle que l'objectif du cabinet d'études était de travailler sur la sécurité des riverains, en commençant par la suppression du caractère prioritaire de la voiture

L'avant - projet d'aménagement se caractérise essentiellement par

- une végétalisation sur toute la longueur de la rue
- une diminution de l'emprise de la chaussée
- un réel partage de rue entre les piétons/ cyclistes, et l'automobile

Le plan global des aménagements de la rue peut être consulté au service Vie Participative, à l'Hôtel de Ville

Compte tenu de la longueur de la rue (1800 mètres), les aménagements proposés sont présentés par séquences réparties de la manière suivante :

- séquence 1 : rue du Maréchal Leclerc (y compris carrefour/ rue de l'Herse)
- séquence 2 : carrefour rue de l'Herse
- séquence 3 : rue de l'Herse / rue des Malbrues
- séquence 4 : rue des Malbrues / carrefour rue Sarrazine

- séquence 5 : rue Sarrazine/ square César Geoffray
- séquence 6 : square César Geoffray / rue des Mésanges
- séquence 7: rue des Mésanges / rue des Loriots
- séquence 8 : rue des Loriots / rue Louis Pergaud
- séquence 9 : rue Louis Pergaud / rue d'Antes

rue d'Antes/ rue Louis Pergaud (séquence 9) : création de trottoirs de part et d'autre de la chaussée :

- du côté droit un trottoir très large pour le cheminement piétons et insertion de 11 places de stationnement
- Plantation d'une rangée d'arbres le long des emplacements

Rue Pergaud/rue Sarrazine (séquences 5, 6,7 et 8) :

- Continuité piétonne de part et d'autre de la voie.
 - 17 places de stationnement du côté droit.
 - Intégration du bassin d'orage dans un espace végétal, matérialisé par du bois
 - Arrêt de bus sur la voirie (projet avec abris du côté droit)
 - Création d'une cloison végétale le long des habitations entre l'impasse des Tourterelles et la rue André Breton
 - traversée piétonne au niveau du champ des cerisiers.
 - Conservation des arbres existants
 - Création d'une piste cyclable en site propre jusqu'à la Maison de quartier (ex MCC)
 - Installation de pavés le long de la piste
- ⇒ Du virage jusqu'à la Maison de quartier (ex MCC)
- la chaussée est déportée sur la droite
 - Des cases de stationnement sont matérialisées des 2 cotés
 - Plantation entre le stationnement et la piste cyclable
 - Le terrain de pétanque est conservé
 - Traversées piétonnes au niveau du carrefour Cholette/Piverts
- ⇒ au niveau de la MCC, les aménagements prévus donnent un esprit de terrasse
- quelques places de stationnement sont conservées
 - la MCC se fond dans un cadre végétal
- ⇒ de la MCC à la rue Sarrazine
- le cheminement piétons et la piste cyclable repassent du côté droit jusqu'à la rue afin de limiter les traversées
 - les arrêts de bus restent inchangés
 - des cases de stationnement sont matérialisées de part et d'autre de la chaussée.

- Plantations entre le stationnement et la piste cyclable
- ⇒ devant la Maison de quartier création d'un aspect « terrasse » :
 - quelques places de stationnement sont maintenues
 - La maison de quartier est insérée dans un cadre végétal
 - Le cheminement piétons et la piste cyclable rejoignent le coté droit de la rue afin de limiter les traversées
- ⇒ jusqu'à la rue Sarrazine :
 - stationnement des 2 cotés de la voie
 - largeur de voie de circulation : 5, 50 mètres
 - arrêts de bus
 - plantations entre les voies piétonnes et le stationnement

rue Sarrazine/ rue des Malbrues (Séquence 4)

- création d'un belvédère (gradine) avec vue sur la vallée du Lambon
- piste cyclable et cheminement piétons du coté droit
- stationnement du coté gauche
- création de trottoirs (2 mètres) coté gauche.

Remarque : la création de gradins interdit l'accès aux fauteuils roulants.

rue des Malbrues/ rue de l'Herse Séquence 3

- création de places de stationnement à proximité du fleuriste
- le cheminement piétons et cyclable est protégé par un muret.

Rue de l'Herse/ Rue du Maréchal Leclerc (séquences 1 et 2)

- trottoirs et stationnement des 2 côtés
- création de bandes cyclables
- 2 voies de circulation (2 x 3 mètres)
- 1 mail central très large (5 m)

Remarques :

✧ *le mail central est très apprécié cependant, il est regrettable que les cyclistes soient réintégrés dans la circulation automobile.*

Il est précisé que la création d'une piste cyclable en site propre ne peut s'envisager sans une réduction de la largeur du mail, qui dénaturerait la vue d'ensemble.

Rémy LANDAIS demande au cabinet d'études de retravailler sur cette dernière portion afin de prendre en compte la demande du conseil de quartier.

Financement.

Aujourd'hui ce projet tel qu'il est présenté est estimé à 2 491 495 d'euros (hors effacement des réseaux). Son financement est prévu sur 3 ans.

Le montant de la maîtrise d'œuvre s'élève à 133 381 euros

✧ les membres du conseil de quartier acceptent à l'unanimité de participer à cette dépense pour un montant de 80 000 euros